



Couvin

Opération de Développement Rural

Compte-rendu du GT Développement durable

les 15 et 29 mars 2012
salle de l'Harmonie à Couvin

Présents :

- pour la Commune :
 - M. Benjamin CALICE
 - M. Eddy FONTAINE
- pour l'Auteur de PCDR, le bureau Survey&Aménagement (1^{ère} séance) :
 - Mme Laurent FIVEZ
- pour la FRW :
 - M. Thomas CONSTANT, agent de développement
 - M. Xavier PAULY, agent de développement
 - M. Alain DOMER, responsable de l'équipe Entre-Sambre-et-Meuse
 - Mme Murielle PESTIAUX, assistante administrative
- citoyens/acteurs locaux présents :
 - à la 1^{ère} séance : 23
 - à la 2^{ème} séance : 14
 - voir liste en annexe 1

Excusés :

- Mme Anne BOULET
- Mme Fabienne BEAUCHOT
- M. Christophe MAHY
- M. Dominique LION

Liste des principaux acronymes :

<i>AC</i>	<i>Administration Communale</i>
<i>AD</i>	<i>Agent de Développement</i>
<i>AFOM</i>	<i>Atouts-Faiblesses/Opportunités-Menaces</i>
<i>AT</i>	<i>Aménagement du Territoire</i>
<i>CCATM</i>	<i>Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité</i>
<i>CLDR</i>	<i>Commission Locale de Développement Rural</i>
<i>CPDT</i>	<i>Conférence Permanente du Développement Territorial Développement</i>
<i>DD</i>	<i>Durable</i>
<i>DNF</i>	<i>Département de la Nature et des Forêts</i>
<i>FRW</i>	<i>Fondation Rurale de Wallonie</i>
<i>GT</i>	<i>Groupe de Travail</i>
<i>ODR</i>	<i>Opération de Développement Rural</i>
<i>PCDN</i>	<i>Plan Communal de Développement de la Nature</i>
<i>PCDR</i>	<i>Programme Communal de Développement Rural</i>
<i>RW</i>	<i>Région Wallonne</i>
<i>S&A</i>	<i>Survey&Aménagement</i>

1. Introduction et préalables au Groupe de Travail

(15/03/2012)

La séance débute par un moment de recueillement (une minute de silence) suite à l'accident de car survenu en Suisse, ce mardi 13 mars. Ensuite, après le mot de bienvenue et une introduction de Benjamin CALICE, la première séance débute par un rappel de Xavier PAULY sur le contexte de la réunion avec notamment un retour sur les étapes franchies et celles à venir dans le cadre de l'ODR de la commune de Couvin. Ensuite, les objectifs des Groupes de Travail thématiques sont présentés ; il s'agit :

- d'apporter des éléments pour mieux **comprendre et valider le constat** (relatif au Développement durable dans le cas présent) ;
- de **proposer des objectifs** de développement pour l'Entité communale ;
- de **proposer des projets** pour répondre aux objectifs.

La méthode utilisée prévoit plusieurs phases de travail :

1. présenter la thématique « **Développement durable** » et travailler sur le constat ;
2. un **travail individuel à domicile** sur base d'un document remis et expliqué en séance ;
3. une deuxième réunion consacrée à la **proposition d'objectifs et de projets**, en sous-groupes.

2. Regroupement thématique

(15/03/2012)

Afin de structurer le travail et le rendre plus efficace, les thématiques ont été regroupées en plusieurs Groupes de Travail.

GT n°1 – Patrimoine et tourisme :

Histoire, folklore, patrimoine bâti, petit patrimoine, politique touristique et HoReCa, culture et moyens d'information/de communication, image de la commune, etc.

GT n°2 – Emploi et économie locale :

PME, zoning, chômage, agriculture, formation, etc.

GT n°3 – Vie sociale, logement et services :

Cohésion sociale (accès au logement, emplois locaux, formations, alphabétisation, aide sociale, accès aux services et aux pratiques culturelles, relations entre différentes catégories d'habitants, conflits de voisinage, maintien et renforcement des solidarités, ...) santé, entreprises et commerces locaux, etc.

GT n°4 – Vie associative et loisirs :

Locaux et lieux de fêtes et/ou de loisirs, clubs et associations, jeunesse, bénévolat, citoyenneté.

GT n°5 – Développement durable :

Environnement, énergie, mobilité et aménagement du territoire.

GT n°6 – Agriculture¹

GT n°7 – Gestion communale durable

Ce cinquième Groupe de Travail est donc consacré aux thématiques suivantes, relatives au Développement durable :

*Environnement, énergie, mobilité,
aménagement du territoire ...*

3. Dimension Développement Durable (15/03/2012)

L'ODR de Couvin étant réalisée dans la philosophie de ce que l'on appelle le Développement Durable (DD), la FRW présente en quelques mots ce qu'est le DD et ce à quoi la commune s'engage en menant son ODR suivant cette philosophie.

Les points essentiels présentés se retrouvent dans le document de travail distribué aux participants en fin de première séance.

4. Présentation du diagnostic, par l'auteur de programme (16/02/2012)

Mr FIVEZ, du bureau d'études Survey&Aménagement (auteur du PCDR), présente le diagnostic thématique en revenant rapidement sur la méthodologie de travail utilisée, ses constats et justifications.

Sa présentation s'articule autour de quatre points principaux : l'environnement, l'énergie, l'aménagement du territoire et enfin la mobilité. Il termine par la présentation de la carte de synthèse issue de l'analyse AFOM et le constat.

Le constat posé sur base du diagnostic est le suivant :

« COUVIN, UNE MULTITUDE D' ACTIONS EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE A PERENNISER, ACCOMPAGNEE DE NOMBREUSES OPPORTUNITES LIEES A L'ENERGIE, LA MOBILITE, ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A DEVELOPPER »

Les points essentiels abordés dans cette présentation se retrouvent dans le document de travail distribué aux participants en fin de séance, ainsi que la carte de synthèse du diagnostic réalisé.

¹ Cette thématique a été traitée en partie lors du GT2, mais vu l'absence d'agriculteurs lors de ce GT, il a été décidé d'organiser une séance spéciale pour ce thème qui est crucial dans le cadre d'un PCDR.

Une séance de questions/réponses/demandes d'éclaircissements est ensuite proposée aux participants.

M. PLATBROOD signale que la description du projet *Seco-Bois* doit être revue. En effet, les 2 centrales de production d'électricité citées par Laurent FIVEZ ne sont plus d'actualité. La même remarque est faite pour le projet d'implantation d'éoliennes à Boussu-en-Fagne. Laurent FIVEZ signale que des modifications seront donc apportées au diagnostic final et insiste sur la nécessité de cette première séance pour mettre à jour les diverses informations contenues dans le pré-diagnostic établi.

Suite à la chute de prix des certificats verts et une évolution réglementaire, l'association *Les Compagnons d'Éole* n'existe plus.

Thomas CONSTANT profite de ces demandes d'actualisation pour revenir sur les séances d'information/consultation organisées dans les 14 villages couvinois qui ont déjà permis à tout citoyen de réagir à certains faits exposés.

En prenant l'exemple des problèmes de mobilité qui sont du ressort de la SNCB et du TEC, M. GÉRARD intervient pour signaler que de nombreux problèmes présentés par S&A ne sont pas traités par la commune. Il se demande à quoi cela peut-il servir de réunir la population sur ces sujets dans le cadre d'un PCDR.

Laurent FIVEZ lui répond qu'il est important d'avoir une vue globale de la situation couvinoise afin de définir au mieux une stratégie de développement. Il donne aussi un exemple de possibilité de projet du futur PCDR concernant ces problématiques d'un niveau supra-communal ; suite à l'analyse de la situation communale, on pourrait tout à fait imaginer une fiche-projet proposant une réunion et un échange avec les sociétés publiques de transport afin de traiter ces problèmes de mobilité rencontrés par les citoyens.

Toujours concernant les problèmes relevant de niveaux de pouvoirs autres que la commune, M. MINET cite l'exemple des cartes d'inondation réalisées par la RW. Selon lui, ces cartes ont été mal réalisées et permettent donc de définir des zones à bâtir en des endroits connaissant de fréquentes inondations. Il indique que, dans ce cas, c'est donc la RW qui cause des problèmes et non la commune.

Suite à la présentation d'un cas de lotissement peu durable selon Laurent FIVEZ (implantations, hétérogénéités dans les couleurs de briques et de toitures, grande diversité urbanistique...), M. THOMÉ signale que les règles communales actuelles ne devraient plus permettre ce genre de situation car les exigences de la commune de Couvin sont désormais très élevées.

M. CARBONNELLE enchaîne en indiquant que c'est un vrai point positif pour le DD que la commune impose des règles strictes en matière d'urbanisme. Il indique que le réel problème se situe au niveau du plan de secteur qui réserve une surface très importante aux zones d'habitat ; en effet, Laurent FIVEZ a montré dans son exposé qu'uniquement 50% de cette surface étaient urbanisés actuellement.

Les participants sont ensuite invités (en 3 sous-groupes d'environ 7 personnes) à se pencher sur l'analyse AFOM de la thématique « Développement durable » présentée en séance par l'auteur de PCDR. Ils se regroupent dans une salle se prêtant mieux à ce travail et ont à leur disposition, la carte/planche couleur réalisée par l'auteur, qui synthétise ce qui a été présenté avec le tableau AFOM y relatif.

Afin de leur préciser ce qui est attendu de leur contribution, 4 questions leur sont présentées :

- ✓ Le diagnostic thématique est-il complet ?
- ✓ Vous retrouvez-vous dans ce diagnostic ?
- ✓ N'a-t-on pas oublié d'opportunités à saisir ?
- ✓ A-t-on bien identifié les menaces potentielles ?

Ci-dessous, sont reprises les différentes **remarques** formulées par les **sous-groupes** quant au **diagnostic** proposé par **S&A**

⇒ **Ces remarques feront l'objet d'une intégration (par l'auteur de PCDR) dans le diagnostic de la commune, dans la mesure où elles sont pertinentes et font effectivement défaut au document.**

Sous-groupe n°1 :

Atouts	Faiblesses
<p>Les forêts et ses dérivés. Les cours d'eau (richesse biologique). Le patrimoine naturel. Les bâtiments et sites remarquables. Les PME dynamiques sur le territoire communal. Un réseau important de voies de circulation.</p>	<p>Région fortement excentrée. Coût élevé pour l'entretien du réseau routier. Risque de développement tentaculaire des villages. Manque d'information (méconnaissance) sur le potentiel existant en matière d'énergies renouvelables (pas que l'éolien et le solaire). Manque d'ouverture d'esprit de la population. Manque de cohérence dans les règles d'AT. Manque de cohérence entre les décisions politiques et la réalité sur le terrain.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Développement de projets d'énergies renouvelables cohérents avec les villages et leur environnement. Aménagement pour lutte contre les inondations. Utiliser les outils existants (lois, règles...). Sensibiliser les habitants à l'entretien des cours d'eau. Décentralisation en termes d'AT (CCATM). Développer l'énergie éolienne.</p>	<p>Transformation du bâti privé en maison sans âme et impersonnelle – banalisation (maisons identiques deux ou trois façades). Risque d'inondations. Implantation d'éoliennes supplémentaires sur le territoire. Risque de dégradation du milieu naturel. Manque de respect des règles par diverses associations (incivilités/dégradations).</p>

Sous-groupe n°2 :

Atouts	Faiblesses
<p>Environnement et ruralité. Forte présence de la forêt. L'Eau Blanche et surtout l'Eau Noire (+ large et canalisée).</p>	<p>3 villages sans relais GSM. Dangerosité de l'axe Couvin-Mariembourg (notamment passages à niveau SNCB). Déchets industriels (eaux, sous-sol) sur l'axe Couvin-Mariembourg (Efel, St-Roch...).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Implantation de centrales hydroélectriques sur l'Eau Noire. Multiplier les panneaux solaires sur les installations de passages pour piétons. Placer des éoliennes le long du tracé du contournement (et profiter des taxes perçues sur ces éoliennes pour mettre en place des projets DD). Profiter du contournement pour étendre le réseau GSM (en même temps que le placement du réseau GPS pour les camions). Si nouvelle gare unique pour la commune sur le site de la Super des Fagnes, compenser par un meilleur service TEC (avec des bus électriques).</p>	<p>Vitesse de + en + élevée des camions dans le centre de Couvin. Insécurité routière due au stationnement de camions en bande centrale de l'axe Frasnes-Couvin. Urbanisation tentaculaire (impacts sur paysage, DD, vie sociale des villages (cités dortoirs)...). Dangerosité de l'ancien site « Donnay ».</p>

Sous-groupe n°3 :

Atouts	Faiblesses
Présence de 2 gares (liens entre le TEC et la SNCB, parking). Nouveau règlement concernant les règles urbanistiques. Beaucoup d'espace/sites pour les productions d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse). Richesse du territoire : espace et ressources (eau, vent, bois...) PCDN. Plan Maya.	Gaspillage de l'énergie : éclairage, illumination de certains monuments (falaise, églises...) toute la nuit. Urbanisation tentaculaire des villages (exemple : Petigny-Couvin et Frasnès-Boussu). Quelques cours d'eau en mauvais état biologique (ex : la Brouffe). De nombreuses infractions environnementales non sanctionnées (brûlage de plastique, plantation de résineux en façade, dépôt de déchets de construction...) « Non-surveillance » des pollutions industrielles. Vitesse trop élevée dans les villages (chute de l'attractivité des villages). Zones à bâtir dans les zones inondables.
Opportunités	Menaces
Amélioration du site de la gare : en faire un pôle multimodal, économique, culturel... Revoir l'éclairage public (pour la faune nocturne, le confort des habitants...) Eclairer les passages pour piétons. Utiliser l'énergie produite localement pour les bâtiments de la commune (montrer l'exemple).	Quid du contournement ? Disparition de la gare de Couvin et donc de la ligne 132. La campagne ne doit pas servir de zone de production intensive (poulaillers industriels, porcheries...) Mauvaise utilisation de l'espace.

7. Préparation de la seconde séance

(15/03/2012)

A la fin de la première séance, Thomas CONSTANT présente le **Cahier de travail** pour le GT « Développement durable ». Ce document est distribué à l'ensemble des participants afin de préparer au mieux la seconde séance relative à ce GT5. Celui-ci comprend :

- en page 1 : le constat formulé par l'auteur de PCDR.
- en pages 2 à 5 : l'analyse croisée (données objectives/besoins exprimés) qui a été présentée par S&A.
- en page 5 : l'explication du DD qui a été présentée.
- en pages 6 et 7 : les pages à compléter (propositions d'objectifs et de projets) pour la seconde réunion de ce GT5.
- en page 8 : le rappel des GT organisés ces 5 derniers mois.
- au milieu du document : un formulaire jaune permettant de faire part de nouveaux éléments concernant l'analyse AFOM (ces éléments seront communiqués à l'auteur de PCDR).

En plus de ce cahier de travail, chaque participant reçoit la **carte** réalisée par S&A reprenant les éléments majeurs relatifs au développement durable. Sur ce document, figurent également les **analyses AFOM** issues de l'analyse socio-économique menée par

S&A et des premières séances de consultation de la population (organisées dans les 14 villages durant l'hiver 2010-2011).

⇒ **A partir de ces documents, les participants disposent des éléments qui devraient leur permettre de préparer au mieux, pour le 29 mars (date de la 2^{ème} séance), leurs propositions en termes d'objectifs et de projets.**

De plus, Thomas CONSTANT leur précise ce qui est entendu par :

- *Objectif* :
 - Enoncé ambitieux, à la portée des acteurs.
 - Résultat attendu, auquel on veut aboutir, chiffrable et précis.
 - Répondant au diagnostic thématique posé.
 - Commencant par un verbe à l'infinifit.
- *Projet* :
 - Action, réalisation.
 - Avec une origine, une justification, une localisation dans l'espace.
 - Répondant à un ou des objectifs.
 - Dont le coût est estimable.
 - Dont l'impact est mesurable.

Afin d'illustrer ces concepts, il cite les exemples suivants :

- Objectif : encourager les déplacements qui favorisent les modes de déplacements doux.
- Projet : création d'un RAVeL sur les anciennes voies de tram.

8. Travail sur les objectifs thématiques et les projets (29/03/2012)

La deuxième séance commence par un mot de bienvenue de Benjamin CALICE et une brève introduction de Xavier PAULY. Ce dernier rappelle le but de la première séance qui s'était déroulée 15 jours plus tôt (présentation du pré-diagnostic par S&A, validation de l'analyse AFOM...) ainsi que les résultats attendus de la part des participants à cette deuxième séance, à savoir des propositions d'objectifs et projets relatifs à la mobilité, l'énergie, l'environnement ou encore l'aménagement du territoire.

Thomas CONSTANT insiste ensuite sur ce que signifient les termes *objectifs* et *projets*. Ces objectifs et projets ont pu faire l'objet d'une certaine réflexion de la part des participants durant les 2 semaines séparant les séances.

Grâce au document de travail distribué en fin de première séance, tout participant avait la possibilité de mettre sur papier sa propre réflexion. L'étape suivante consiste en un partage entre les participants répartis en 2 sous-groupes de 7 personnes. Cet échange permettra alors la définition d'objectifs et projets communs au sein de ces sous-groupes en tenant également compte de ce qui a été présenté lors de la première séance. Il est rappelé qu'il est préférable qu'un ou plusieurs projets répondent à un ou plusieurs objectifs. Ce travail en sous-groupes s'effectue sur un document/tableau A3 (complété

par le/la secrétaire) reprenant les objectifs et les projets en vis-à-vis, pour plus de facilité pour les participants.

A la dernière page du document, chaque sous-groupe est invité à formuler SON projet prioritaire, à savoir : « s'il y avait un projet à retenir, ce serait ... », ceci de manière à donner les premières indications à la CLDR qui devra travailler sur la priorisation des projets à partir de toutes les contributions reçues des Groupes de Travail.

Afin d'assurer un rôle de relais vers la CLDR, il est demandé de désigner 1 volontaire « rapporteur » (pour effectuer un retour lors de la réunion plénière du 19 avril prochain). M. Christophe MAHY se propose. Il assurera donc cette tâche.

Les 2 sous-groupes sont ensuite formés. Ils disposent des documents suivants pour mener à bien leurs travaux :

- Document de travail à domicile ;
- Carte de synthèse et document AFOM (réalisés par S&A) ;
- Document de travail à remplir (par le/la secrétaire) ;
- Synthèse des remarques de la 1^{ère} séance (réalisée par les AD de la FRW).

Les sous-groupes se mettent alors au travail pour une durée d'environ 50 minutes.

Après ce temps de travail collectif, chaque rapporteur présente les objectifs et projets proposés par son sous-groupe, en terminant par la priorité. Un agent de la FRW prend note pour le compte-rendu.

Ci-dessous les **résultats du travail en sous-groupes**
quant à la définition d'**objectifs** et **projets** pour la
commune de Couvin en matière de **Développement durable**

Sous-groupe n°1 :

Objectif 1 :

Améliorer la propreté de l'entité de Couvin.

⇒ Projet :

- Définir une stratégie de lutte contre les incivilités (besoin de coordination entre les services communaux, les services de police et la DNF).

Objectif 2 :

Produire de l'énergie à partir de la force hydraulique et de la biomasse.

⇒ Projet :

- Mise en place de turbines hydro-électriques sur les rivières canalisées de l'entité (Eau Noire notamment) et au niveau du barrage du Ry de Rome.

Objectif 3 :

Préserver le caractère architectural des centres de villages (préservation du bâti).

- ⇒ Projet :
- Définition de prescriptions urbanistiques pour les centres de villages.

Objectif 4 :

Lutter contre les effets néfastes des inondations.

- ⇒ Projets :
- Définition de règles urbanistiques pour les zones inondables (interdiction d'y construire).
 - Création de bassins d'orage.

Objectif 5 :

Créer ou recréer un réseau de sentiers pédestres entre les villages

- ⇒ Projet :
- Création et entretien de sentiers entre villages.

Priorités du sous-groupe :

Améliorer la propreté de l'entité de Couvin.

Sous-groupe n°2 :

Objectif 1 :

Réduire la consommation d'énergie.

- ⇒ Projets :
- Extinction de l'éclairage des bâtiments publics et des éclairages touristiques (falaise...) la nuit.
 - Réflexion sur la rationalisation et la réduction de l'éclairage public sur certains tronçons de routes ou certaines parties de villages.

Objectif 2 :

Atteindre une autonomie énergétique au niveau communal.

- ⇒ Projet :
- Production d'énergie via des éoliennes et toute autre forme d'énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse) mais pour une consommation locale.

Objectif 3 :

Envisager une autre mobilité en développant le co-voiturage, la pratique du vélo et l'utilisation des transports en commun (SNCB et TEC).

- ⇒ Projets :
- Mise en place d'un réseau de pistes cyclables sécurisées à Couvin et Mariembourg.
 - Promotion du co-voiturage grâce à la presse et des panneaux d'informations afin de se faire rencontrer l'offre et la demande.

- Utilisation du site communal afin de faire l'annonce de possibilités de co-voiturages pour des trajets quotidiens ou d'autres liés à des événements plus ponctuels.
- Création d'un projet global de co-voiturage sur la commune et ses alentours.
- Conservation de la gare.
- Continuer à développer les sentiers et les entretenir.

Objectif 4 :

Améliorer la sécurité dans les villages.

⇒ Projets :

- Mise en place de ralentisseurs adaptés aux engins agricoles pour réduire la vitesse dans les villages.
- Renforcement des contrôles de police dans les villages pour lutter contre les vitesses excessives.

Objectif 5 :

Gérer l'espace avec parcimonie.

⇒ Projet :

- Meilleure protection du bocage qui existe toujours.

Objectif 6 :

Réfléchir aux nouvelles implantations du bâti afin d'éviter les nouvelles constructions dans des zones inondables et l'étalement le long des routes.

Objectif 7 :

Renforcer les règlements d'urbanisme et leur application (exemple : plantation de haies d'espèces indigènes).

Objectif 8 :

Mieux sanctionner les infractions telles le non-respect de la propreté ou le brûlage de déchets en tous genres...

⇒ Projet :

- Relance du système des cantonniers.

Objectif 9 :

Améliorer la gestion de la forêt et des zones « vertes ».

⇒ Projets :

- Interdiction d'espèces invasives.
- Promotion du fauchage tardif.
- Interdiction de l'utilisation d'herbicides dans les lieux publics et le long des voiries.
- Sensibilisation et formation des ouvriers communaux à une gestion durable de l'environnement.
- Rédaction de cahiers des charges plus stricts pour l'exploitation forestière (exploitations non commerciales, attention portée aux coupes trop importantes).

Priorité du sous-groupe :

Veiller à ce que la préservation de l'environnement devienne une priorité à Couvin au travers de tout projet communal.

9. Échange et débat

(29/03/2012)

La réunion se poursuit par un échange où chacun peut réagir par rapport à ce qui a été présenté (principalement les propositions des différents sous-groupes).

La discussion débute par une mise au point quant à la prescription trentenaire pour certains sentiers ; il en ressort que cette prescription ne peut s'appliquer à des sentiers communaux, mais bien à des sentiers vicinaux.

Benjamin CALICE revient ensuite sur l'idée émise par M. CARBONNELLE, selon laquelle la préservation de la gare de Couvin ne serait pas une priorité pour la commune.

M. CARBONNELLE indique qu'il s'agit d'un sentiment relativement répandu. Selon lui, il semble que la commune soit plus concernée par le contournement de Couvin que par le devenir de la gare SNCB.

Revenant sur l'idée de contrôles de vitesse plus fréquents sur le territoire communal, idée émise par le second sous-groupe, Benjamin CALICE signale que la zone de police des 3 Vallées (Couvin – Viroinval) dispose d'un radar mobile depuis l'année 2007. Celui-ci a été utilisé 220 jours sur 365 en 2011, sur l'ensemble de la zone (14 + 8 villages).

Dans la suite de sa précédente intervention, Benjamin CALICE signale que le sous-groupe dans lequel il a été actif a pu avoir un débat intéressant sur la « problématique » des maisons 4 façades à Couvin. Suite à cette discussion qui a duré une vingtaine de minutes, les membres de ce sous-groupe ont conclu que quelle que soit la disposition de l'habitat, il fallait bien prévoir de nouveaux logements dans un futur proche vu les prévisions de la CPDT².

Concernant les remarques de bitumages d'endroits verts, Benjamin CALICE demande à quels endroits ces pratiques ont pu avoir lieu. M. CARBONNELLE lui indique que c'est le cas à proximité de l'ancienne poste d'Aublain où une nouvelle cabine électrique a été érigée et où la zone bitumée est très importante par rapport à l'emprise au sol de ladite cabine. M. NICOLAS donne un autre exemple en citant le site du Grand Pont à Presgaux. A cet endroit, le bord de route a été élargi, or on pouvait y noter la présence d'orchidées.

Le Plan MAYA ayant été abordé lors de la première réunion, Benjamin CALICE fait remarquer que dans ce cadre, la commune s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides pour les 3 prochaines années.

² Ces prévisions donnent un nombre de 200 000 logements supplémentaires à prévoir pour l'horizon 2020 et 500 000 pour 2040.

M. BRIHAYE intervient pour demander où en est la politique de fauchage tardif. En effet, selon lui, il n'y a plus aucun panneau indiquant une telle pratique. Il lui est répondu que le PCDN, qui est en phase de relance, va réactualiser la pratique. Pour ce faire, il est notamment prévu une concertation avec le cantonnier dans le cadre du PCDN.

M. CARBONNELLE demande si une rencontre pourrait être également prévue entre la population et le cantonnier. Les personnes qui disposeraient d'informations pourraient alors partager leurs connaissances (présence d'espèces rares, de pelouses sèches, nombre de passage optimal pour tel site...).

M. MAHY enchaîne en signalant que le PCDN doit reprendre tout ce travail suite à l'indisponibilité de la cheville ouvrière de ce projet.

10. Premières priorités

(29/03/2012)

La priorité donnée par chaque sous-groupe à un projet a été reprise en gras et italique au point 8 de ce compte-rendu.

La FRW fait remarquer aux participants qu'à ce stade, il ne s'agit pas d'arrêter des priorités mais bien de donner des indications à la CLDR qui devra, elle, se prononcer en termes de priorités.

11. Clôture et évaluation du Groupe de Travail

(01/03/2012)

À la fin de cette deuxième séance, un rappel du calendrier des 10 premières séances de GT est réalisé. Les AD font l'annonce d'un prochain GT propre à l'agriculture (séance unique le 24 mai à 19h30 à la salle l'Harmonie).

Le membre de la CLDR qui s'est proposé pour faire un « retour » des résultats de ce GT à la CLDR plénière est informé qu'il recevra l'aide des AD pour préparer cette réunion. Cette aide consistera notamment en la mise à disposition du présent compte-rendu.

Les participants sont enfin invités à évaluer le fonctionnement de ce Groupe de Travail réparti sur deux séances. Ils sont ensuite remerciés pour leur participation et leur contribution.

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Thomas CONSTANT et Xavier PAULY
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
Fax 071 68 56 79
t.constant@frw.be – x.pauly@frw.be

Thomas CONSTANT,
Xavier PAULY,
Agents de Développement
Fondation Rurale de Wallonie

Annexe 1 : liste des présences

	Titre	Prénom	Nom	Membre de la CLDR	Présent le 15/03	Présent le 29/03
1	Mme	Marie-Claire	BASTIN		oui	
2	M.	André	BAYOT		oui	oui
3	Mme	Fabienne	BEAUCHOT		oui	excusée
4	Mme	Anne	BOULET		excusée	excusée
5	M.	Jean-François	BRIHAYE	oui	oui	oui
6	Mme	Cindy	BROSIUS		oui	oui
7	M.	Benjamin	CALICE	oui	oui	oui
8	M.	Sébastien	CARBONNELLE	oui	oui	oui
9	Mme	Agnès	CHAPUT		oui	
10	M.	Eddy	FONTAINE	oui	oui	
11	M.	Jean-Pol	GERARD	oui	oui	
12	M.	Henri	HULET		oui	
13	M.	Christian	LEGLISE		oui	
14	M.	Dominique	LION		oui	excusé
15	M.	Christophe	MAHY	oui	excusé	oui
16	Mme	Dominique	MARY	oui	oui	oui
17	M.	André	MINET		oui	
18	M.	Sébastien	MORAUX	oui		oui
19	Mme	Catherine	NICOLAS	oui	oui	oui
20	M.	François	NICOLAS			oui
21	Mme	Marie-Elisabeth	PETITJEAN-COLINET	oui	oui	oui
22	M.	Fernand	PLATBROOD	oui	oui	
23	Mme	Anne-Marie	PREUD'HOMME		oui	oui
24	M.	Jean-Luc	SIMON	oui	oui	oui
25	M.	Luc	THOME	oui	oui	oui
26	M.	Virgile	TOSOLINI		oui	
27	M.	Roger	VERNIERS	oui	oui	